

Rallye National 2023 l'immersion en Camargue

Du 17 au 21 mai 2023

Fiche d'inscription à renvoyer avant le **20 mars 2023**

À : **CMF - Dominique Maldonado- 10 Avenue Beau Plan - 13012 Marseille**

Ou : dominique.maldonado@clubmaseratifrance.com Tel : 06 09 09 69 10

EQUIPAGE	PILOTE		CO PILOTE	
NOM				
PRENOM				
DATE DE NAISSANCE				
ADRESSE				
	CODE POSTAL	VILLE		
TELEPHONE Port.	Email			
VOITURE	MODELE :	Année :		
IMMATRICULATION :	Couleur :			

PARTICIPATION / EQUIPAGE (1 ou 2 personnes)

Participation EQUIPAGE 2 PERSONNES Visites et guides – Restauration – Hébergements 4 étoiles 4 nuits	1 voiture 1 pilote 1 copilote	2200 €
Participation EQUIPAGE 1 PERSONNE Visites et guides – Restauration – Hébergements 4 étoiles 4 nuits	1 voiture 1 pilote	1450 €
Cotisation annuelle CMF si non-membre	1 voiture	130 €
Acompte à verser avant le 20 mars 2023	700 € 450 €	Équipage 2 personnes Équipage 1 personne

Allergies alimentaires : Oui Précisez :

EFFECTUER VOTRE REGLEMENT DE RESERVATION AVANT LE 20 MARS 2023

PAIEMENT PAR VIREMENT : Société Générale AUVERS SUR OISE

REF IBAN : FR76 3000 3016 5900 0372 6204 165

REF BIC : SOGEFRPP

- Ou CHEQUE A L'ORDRE DE : CLUB MASERATI FRANCE expédié avec cette fiche à
Dominique Maldonado – 10 Avenue Beau Plan - 13012 Marseille

LE SOLDE SERA A REGLER AU PLUS TARD LE 20 AVRIL 2023

REGLEMENT

1-DEFINITION : Le Club Maserati France organise du mercredi 17 mai au dimanche 21 mai un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre de l'événement « Rallye National 2023 - L'immersion en Camargue »

2-VEHICULES ADMIS : Toutes les voitures de marque « Maserati » quel que soient leurs âges **seront inscrites dans l'ordre d'arrivée des paiements de l'acompte** à verser avant le 20 mars 2023 (sous réserve que le solde soit reçu selon le Règlement présent). Le plateau sera limité à 44 voitures maximum.

3-ENGAGEMENTS : Toute personne qui désire participer au « Rallye National en Camargue 2023 » doit adresser la **Fiche d'Inscription accompagnée du présent Règlement signée et de l'acompte** (à l'ordre de CLUB MASERATI FRANCE). Nous attirons votre attention sur le fait que, seules les fiches d'inscription et les règlements signés et règlement reçu de l'acompte (700€ équipage 2 personnes, ou 450 € équipage 1 personne) avant le 20 mars 2023 seront pris en compte. **Le solde sera à verser avant le 20 avril 2023**. L'annulation et remboursement seront possibles jusqu'au 25 avril.

Pour toute annulation effectuée après le 25 avril 2023, le remboursement de la participation sera effectué en fonction des frais d'annulation facturés par les prestataires et/ou des frais qui n'auront pas été remboursés au Club. Le Club Maserati France se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'y apporter les modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

4-OBLIGATIONS des PARTICIPANTS : Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées, ainsi qu'au respect du règlement spécifique des établissements.

Les participants devront pouvoir attester que leur véhicule est couvert par une assurance responsabilité civile, pour les personnes transportées et devront pouvoir justifier être en possession du permis de conduire. En plus de l'équipement obligatoire, un extincteur est conseillé pour chaque véhicule.

5-ASSURANCE : Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants « à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation (Couverture Internationale, Rallye Touristique, Rapatriement).

La manifestation n'ayant aucun caractère de course ou d'épreuve sportive au sens de l'article R 53 du Code de la Route, les arrêtés pris pour son application ne lui sont pas applicables.

6-ASSISTANCE : Chaque équipage recevra une carte routière et un road-book à charger sur son smartphone. Chaque équipage recevra un badge avec numéros de téléphones utiles lui permettant de joindre un responsable. En cas de panne immobilisant le véhicule ou d'accident, chaque participant devra faire appel à son assurance personnelle « rapatriement ».

7-RÉCLAMATION : Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié et de la passion Maserati, aucune réclamation ne sera admise ! En signant l'engagement, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Jean-François BLACHETTE
Président
Club Maserati France
67 Boulevard Carnot – 78110 Le Vésinet

Signature du pilote :



CLUB MASERATI FRANCE